

Une réunion d'évaluation du secteur de la Recherche Scientifique dirigée par le président Bouteflika

APS - Mercredi 24 août 2011



Le Président de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, a présidé, le 21 août 2011, une réunion restreinte d'évaluation consacrée au secteur de la Recherche scientifique dans le cadre des auditions annuelles qu'il dirige sur les activités des différents départements ministériels. Une communication portant sur le bilan de mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme quinquennal 2008-2012, ainsi que les actions projetées au titre de l'année 2011-2012 a été donnée, au cours de cette audition, par la ministre déléguée chargée de la Recherche scientifique, Mme Souad Bendjaballah. Au plan institutionnel et du renforcement du potentiel scientifique humain, la consolidation des actions et efforts consentis s'est traduite par :

- L'institution d'un "Prix du président de la République pour la Science et la Technologie" et d'un cadre juridique relatif aux mesures incitatives pour la production scientifique, notamment au profit des déposants de brevets,
- La mise en place de 4 agences thématiques : en biotechnologie et sciences agroalimentaires à Constantine, en sciences sociales et humaines à Blida, en sciences de la nature et sciences de la vie à Bejaia, et en sciences et technologie à Alger,
- Le réaménagement du statut-type du centre de recherche ainsi que l'élaboration d'un statut-type des services communs et du centre de l'innovation et du transfert technologique,
- Des dispositifs relatifs à la contractualisation de l'activité de recherche et aux conditions d'exercice des chercheurs à temps partiel,

- La révision de la réglementation relative à la formation doctorale, la post-graduation spécialisée et l'habilitation universitaire pour organiser la progression dans la carrière de chercheur ainsi que le statut du doctorant.

De plus, sur 4.023 projets de recherches, 2.577 ont été sélectionnés. Ils mobilisent 16.000 chercheurs. Il est signalé le renforcement du réseau des laboratoires de recherche et l'organisation de la première session du conseil national de l'évaluation et du comité sectoriel permanent dans sa nouvelle composition.

En matière d'infrastructures et d'équipements scientifiques, il a été procédé à la réception de 260 laboratoires de recherche et au lancement de la réalisation de 25 centres de recherche, 4 stations expérimentales, 5 unités de recherches, 17 plates-formes technologiques, 31 plateaux techniques, de 5 incubateurs et du système national de documentation en ligne.

Parallèlement, des mesures visant l'exonération et l'allègement fiscal sur les équipements de recherche et les activités de Recherche Développement des entreprises, ont été prises.

Dans le cadre de la coopération et du partenariat, deux projets ont été lancés portant sur la réalisation d'une tour solaire ainsi que la redynamisation du projet de mise en place en Algérie d'un Institut africain sur "l'Eau, l'énergie et les changements climatiques".

Pour ce qui est du programme 2011-2012, l'accent sera mis sur une plus grande performance du système national de la recherche scientifique et du développement technologique dans l'ensemble de ses composantes. A ce titre, les actions projetées visent un renforcement entre la recherche et le développement économique et social.

A l'issue de l'évaluation du secteur, le président de la République s'est félicité du développement qualitatif remarquable qu'a connu le secteur de la recherche et a rappelé que les "efforts consentis par l'Etat seront poursuivis en vue de concrétiser tous les objectifs fixés dans la loi d'orientation et du programme de développement 2010-2014 en se référant aux normes et standards internationaux".

Enfin, le chef de l'Etat a mis l'accent sur "la mobilisation de tous les moyens et de toutes les compétences, notamment en instaurant des partenariats entre les opérateurs économiques et le secteur de la recherche, et entre ce dernier et les centres de recherche étrangers en vue d'accroître les capacités du système national à produire et à maîtriser les connaissances et les techniques au bénéfice de la collectivité nationale".